



CARRIÈRES
SOUS - POISSY

Accusé de réception en préfecture
078-217801232-20220906-DEC2022-124-AR
Date de télétransmission : 12/09/2022
Date de réception préfecture : 12/09/2022

Direction Sports, de la Culture, de la Vie associative et de l'Évènementiel
Service des Affaires Culturelles

DÉCISION DU MAIRE n° DEC2022-124

LE MAIRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2020 rendue exécutoire le 13 juillet 2020 portant délégation de compétences au Maire,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services de la société SLOLI EDITIONS domiciliée au 87 rue du Fontenoy, 59100 ROUBAIX, pour la location de l'exposition « mission océan » du samedi 24 septembre au samedi 8 octobre à la médiathèque Octave Mirbeau dans le cadre des semaines du développement durable

Article 1 : DECIDE de signer un contrat avec la société SLOLI EDITIONS domiciliée au 87 rue du Fontenoy, 59100 ROUBAIX, pour la location de l'exposition « mission océan » du samedi 24 septembre au samedi 8 octobre à la médiathèque Octave Mirbeau dans le cadre des semaines du développement durable

Le coût de la prestation totale s'élève à 612 euros TTC.

Article 2 : DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

La présente décision sera communiquée au plus prochain Conseil municipal, transmise en sous-préfecture et affichée conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Carrières-sous-Poissy, le 06/09/2022



Publié le1.2.SEP..2022.....